



Informations du Centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe concernant le service militaire des dentistes en chirurgie maxillo-faciale

Le Centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe (cen comp MMC) garantit et coordonne la formation prégraduée, postgraduée et continue (FPPC) en médecine militaire et de catastrophe. L'objectif est de rendre ces formations attractives et utiles par rapport aux formations civiles et de les faire reconnaître par le monde professionnel civil.

1. Recrutement

Au cours du processus de recrutement, votre aptitude au service militaire sera évaluée et une décision sera prise quant à votre affectation dans l'armée. La convocation au recrutement est envoyée sous la forme d'un ordre de marche par le canton de résidence. Le recrutement dure au maximum trois jours (inclus les nuitées) et a lieu au plus tôt douze mois et au plus tard trois mois avant le début de l'école de recrues (ÉR). Les conscrits sont convoqués au recrutement au plus tard dans l'année où ils atteignent l'âge de 24 ans.

Remarque

Faites une demande auprès de l'officier de recrutement pour effectuer l'ÉR en été (ÉR départ 2) en tant que soldat sanitaire ou soldat d'hôpital dans la carrière réglementaire de dentiste chirurgien maxillo-facial. Cela vous permettra une planification optimale de vos études et de votre service militaire.

2. École de recrues (avec « école de sous-officiers en médecine militaire » intégrée)

Carrière réglementaire, ÉR départ n° 2 (semaine de calendrier 27)

Vous effectuez en été votre école de recrues de 12 semaines au total (avec l'école de sous-officiers en médecine militaire intégrée, ÉSO méd mil). Cette ÉR ne peut pas être divisé. Si vous avez été convoqué pour une ÉR départ n° 1 de 18 semaines et que vous envisagez de faire des études de médecine dentaire, faites une demande de réaffectation dans la carrière réglementaire de dent chir maxillo-fac avec le départ de l'ÉR n° 2.

En plus de la formation militaire générale de base, vous acquerez des connaissances médicales, serez préparé aux situations d'urgence et aux accidents, entraînerez votre résilience et apprendrez à diriger (admission au module de certification de l'Association suisse pour la formation des cadres ASFC).

Il est également possible d'obtenir des certificats, notamment pour l'évaluation systématique du patient traumatisé (PHTLS®) et pour la réanimation de base et le défibrillateur externe automatisé Basic Life Support et Automated external defibrillation (BLS-AED-SRC).

Obtenir une place d'étude avec test d'aptitudes pour les études de médecine

Le test d'aptitudes pour les études de médecine (AMS), demandé par certaines Universités, a lieu le vendredi de la semaine de calendrier 27. Vous obtiendrez, sur demande, un congé personnel pour passer le test. Vous recevez la réponse de l'Université à fin juillet.

- Si vous réussissez le test d'aptitude AMS, vous effectuez les 12 semaines d'ÉR et pourrez ensuite commencer vos études en semaine 38.
- Si vous échouez au test d'aptitude et n'obtenez pas de place d'étude, vous effectuerez le reste de votre ÉR en tant que soldat d'hôpital ou soldat sanitaire (18 semaines au total).

Obtenir une place d'étude sans test d'aptitudes pour les études de médecine

Vous effectuerez les 12 semaines de l'ÉR (avec l'école de sous-officiers méd mil intégrée).

Reconnaissance

- Certificats:
 - PHTLS®
 - BLS-AED-SRC
 - Admission à la certification du module ASFC

Remarque

- L'ÉR départ n° 2 (avec « ÉSO méd mil » intégrée) doit idéalement être accomplie avant le début des études. Cela vaut en particulier pour les étudiants de l'EPFZ et de l'Université de Genève. Il est toutefois possible de débiter son ÉR à un autre moment de ses études.
- Une politique de congés spéciale est en vigueur lors de la semaine 38, afin que vous puissiez assister au début des cours à l'Université.
- Vous ne serez pas convoqué militairement pendant vos études (période entre l'ÉR et l'ÉO).
- Vous effectuerez le reste de votre ÉR même après l'âge de 25 ans (18 semaines au total) dans l'éventualité où vous échouez au cours de la formation militaire de cadre pour devenir officier, à l'examen fédéral ou en cas d'arrêt des études de médecine dentaire.

ÉR départ n° 1 (semaine de calendrier 3)

Le début de l'ÉR n° 1 n'est pas favorable parce qu'il n'est pas idéalement combinable avec les études universitaires.

Si vous êtes convoqué pour cette ÉR et que vous avez l'intention d'effectuer des études de médecine dentaire, faites une demande de déplacement de service pour la carrière régulière ÉR départ n° 2.

Si vous effectuez déjà l'ÉR n° 1 et prévoyez des études de médecine dentaire, faites une demande de libération anticipée après 12 semaines afin que vous puissiez être convoqué plus tard pour la partie ÉSO méd mil (6 semaines) de l'ÉR n° 2.

3. École d'officiers en médecine militaire

Vous allez être formés à la fonction d'officier à l'école d'officiers en médecine militaire (ÉO méd mil) et promu au grade de lieutenant à la fin de cette école. L'instruction militaire spécifique pour les dentistes a lieu en automne (semaine 36-43) et elle dure 8 semaines.

Les contenus d'apprentissage sont en basés en première ligne sur la médecine d'urgence et de catastrophe. En sus, l'instruction spécialisée des dent chir maxillo-faciale comprend, entre autres, le traitement de diverses fractures et des infections, des études de cas et un court stage dans un hôpital universitaire (Bâle).

En outre, divers certificats peuvent être obtenus, notamment, le Prehospital Trauma Life Support (PHTLS®).

Reconnaissance

- Certificat:
 - PHTLS®

Remarque

L'ÉO méd mil ne peut être effectué qu'après le début des études de Master. Vous aurez à ce stade les connaissances préalables nécessaires pour assimiler la matière enseignée et réussir les cours civils.

4. Service pratique et instruction technique spécialisée en chirurgie maxillo-faciale

Le service pratique (S prat) dure 12 semaines et doit être effectué au plus tard 3 ans après l'obtention du diplôme fédéral de dentiste. Une demande de fractionnement peut être effectuée au besoin.

L'instruction technique spécialisée en chirurgie maxillo-faciale (instr tech spéc) pour la fonction de dent chir maxillo-faciale dure 12 semaines et s'effectue après le service pratique¹.

Le S prat et l'instr tech spéc se déroulent au sein d'une clinique spécialisée civile (à Bâle) et sous commandement militaire (c.à.d. en caserne: entrée en service, logement, subsistance en partie, qualifications et licenciement, etc).

L'accent est mis sur la formation pratique des urgences dentaires et en chirurgie maxillo-faciale selon les normes civiles actuelles. L'objectif est d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour être engagé avec succès dans la fonction militaire particulière de dent chir maxillo-faciale.

Reconnaissance

Le service pratique est reconnu pour le titre de spécialiste FMH suivant:

- Chirurgie orale et maxillo-faciale (maximum 3 mois)

5. Cours de répétition

Vous effectuez des cours de répétition (CR) chaque année selon votre convocation reçue (en général de 19 à 26 jours). Les dent chir maxillo-faciale peuvent accomplir leurs cours de répétition, sous commandement militaire, au sein de cliniques spécialisées civiles.

6. Formation continue

Le cours de spécialistes pour méd dent (C spéc dent) a lieu tous les deux ans et sert à la formation technique continue. Pendant ce cours, les dent chir maxillo-faciale rafraîchissent principalement leurs connaissances spécialisées en chirurgie maxillo-faciale.

Le cen comp MMC propose des cours et congrès civils sélectionnés à suivre en fonction du grade et de la fonction dans l'armée. Les cours de base sont prévus en priorité pour les of sub.

Remarque

- La convocation au CR a toujours la priorité sur un cours de base.
- Les jours de formation continue militaire sont comptabilisés et soldés.

7. Promotion / Services d'instruction obligatoires

Promotion

La promotion au grade de premier-lieutenant (plt) est possible au plus tôt après 3 CR et dépend des performances du militaire. Indépendamment d'une exigence de résultats, une promotion intervient après l'accomplissement de 6 CR.

Services d'instruction obligatoires

La durée des services d'instruction obligatoires pour les dent chir maxillo-fac s'élève à 456 jours.

Pour les of sub qui ont été promus avant le 1^{er} janvier 2018 à leur grade actuel, le nombre de jours de service d'instruction à accomplir s'élève à 600 jours.

L'obligation de servir pour médecin militaire dure jusqu'à la fin de sa 40^e année.

Le médecin militaire peut être promu spécialiste. Comme spécialiste, il accomplit au plus 50 jours supplémentaires dans les services d'instruction et a l'obligation de servir jusqu'à la fin de sa 50^e année.

¹ Sans supplément de solde

8. Aperçu du service militaire pour les médecins dentistes

		Jours de service	Période																																																
École de recrues (en semaines) <table border="1"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td></tr> <tr><td colspan="12">ER (avec ESO méd mil intégrée)</td></tr> </table>		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	ER (avec ESO méd mil intégrée)												82	Idéalement avant le début des études. Cela vaut en particulier pour les étudiants de l'EPFZ et de l'Université de Genève.																								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																								
ER (avec ESO méd mil intégrée)																																																			
<table border="1"> <tr><td colspan="12">Pas de convocation militaire</td></tr> </table>		Pas de convocation militaire													Pour la phase après l'ER et avant l'EO.																																				
Pas de convocation militaire																																																			
École d'officiers médecine militaire (en semaines) <table border="1"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td></tr> <tr><td colspan="8">EO méd mil</td></tr> </table>		1	2	3	4	5	6	7	8	EO méd mil								54	Après la 5 ^e année d'étude (après l'obtention du diplôme fédéral).																																
1	2	3	4	5	6	7	8																																												
EO méd mil																																																			
Service pratique et instruction technique spécialisée (en semaines) <table border="1"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td></tr> <tr><td colspan="12">S prat</td></tr> <tr><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr> <tr><td colspan="12">Instr tech spéc chir maxillo-faciale</td></tr> </table>		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	S prat												13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Instr tech spéc chir maxillo-faciale												82 82	Formations centralisées à l'hôpital universitaire de Bâle. 164 jours obligatoires. Accomplissement dans un délai de 3 ans après l'obtention du diplôme fédéral.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																								
S prat																																																			
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24																																								
Instr tech spéc chir maxillo-faciale																																																			
Service d'instruction des formations (en semaines) <table border="1"> <tr><td>CC</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr> <tr><td colspan="4">CR annuel</td></tr> </table> <table border="1"> <tr><td colspan="2">Cours Cen comp MMC</td></tr> </table> <table border="1"> <tr><td colspan="2">C spéc méd dent (3j.)</td></tr> </table>		CC	1	2	3	CR annuel				Cours Cen comp MMC		C spéc méd dent (3j.)		238	Durant la phase de perfectionnement ou de formation continue civile. Tous les 2 ans.																																				
CC	1	2	3																																																
CR annuel																																																			
Cours Cen comp MMC																																																			
C spéc méd dent (3j.)																																																			
Services d'instruction obligatoires		538 jours*																																																	
<small>*sous réserve de modifications Lire sous point "Promotions / Services d'instruction obligatoires"</small>																																																			

9. Changements dès 2027

A partir du 01.01.2027, les dates de début des écoles de recrues, des écoles de sous-officiers, des écoles de sous-officiers supérieurs et des écoles d'officiers seront modifiées. Pour les cand méd mil qui sont actuellement en formation universitaire, le planning de service pour 2027 et les années suivantes sera modifié. Veuillez vérifier votre planning personnel.

Planification pas encore validée. Des changements sont possibles.

Les changements de la carrière règlementaire sont :

Nouvelle ÉR méd mil (12 semaines)

- Départ de l'ÉR : déroulement une seule fois par an, pendant les semaines 26 à 37.

Nouvelle ÉSO méd mil et nouvelle ÉO méd mil à suivre « en bloc » (8 semaines)

- **Départ 1** : ÉSO méd mil 41-1 : du lundi 3 mai 2027 au vendredi 28 mai 2027 (semaines 18 à 21, durée 4 semaines).
ÉO méd mil 41-1 : du lundi 31 mai 2027 au vendredi 25 juin 2027 (semaines 22 à 25, durée 4 semaines).
- **Départ 2** : ÉSO méd mil 41-2 : du lundi 4 octobre 2027 au vendredi 29 octobre 2027 (semaines 40 à 43, durée 4 semaines).
ÉO méd mil 41-2 : du lundi 1er novembre 2027 au vendredi 26 novembre 2027 (semaines 44 à 47, durée : 4 semaines).

10. Contacts

Base logistique de l'armée – Affaires sanitaires
Centre de compétence pour la médecine militaire et de catastrophe
Téléphone: 058 464 27 60
Courriel: info-mkm.lba@vtg.admin.ch
Internet: www.mkm-mmc.ch



Incorporation, convocation, changement d'incorporation et avancement

Commandement de l'Instruction
Personnel de l'armée
Téléphone: 058 468 32 26
Courriel: [Personnel de l'armée](mailto:Personnel.de.l.armee)
Internet: www.armee.ch/pers-a



Planification S prat

Commandement Écoles hôpital 41
Caserne, 1510 Moudon
Téléphone: 058 466 03 00
Courriel : spits41.lvblog@vtg.admin.ch



11. Autres liens

Recrutement

<https://www.armee.ch/fr/recrutement>

Organiser son ÉR et ses études

<https://www.armee.ch/fr/service-militaire-carriere-de-cadre>

Informations générales concernant le service militaire

<https://www.armee.ch/fr/service-militaire>

Affaires sanitaires

<https://www.vtg.admin.ch/fr/affaires-sanitaires>

Femmes dans l'armée

<https://www.armee.ch/fr/recrutement-femmes-dans-larmee>